

CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de POUGNE – HÉRISSON



Procès –verbal de la Séance
Du 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le, 5 avril, le Conseil Municipal de Pougne-Hérisson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20h15, sous la présidence de M. Guillaume MOTARD, maire.

Nombre de Membres
En exercice : 9
Présents : 6
Votants : 8

Date de Convocation : 29 mars 2023

Présents : MOTARD Guillaume, CAQUINEAU Bernard, DUGUET Amandine, BRANDEAU Corinne, BRETEAUD Arnaud.

Absents : CHARGÉ Rémi, MEUNIER Pierre, LUCET François, excusés

Pouvoir : CHARGÉ Rémi à DUGUET Amandine ; LUCET François à BRETEAUD Arnaud

Secrétaire : Corine BRANDEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Compte Administratif 2022
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2022
- 3- Affectation du résultat 2022
- 4- Vote du budget primitif 2023
- 5- Délibération accroissement temporaire d'activité (Eric PILLET)
- 6- Délibération clôture de régie de recettes
- 7- AAP Nature et transition
- 8- Organisation fête de la Saint-Jean le 24 juin 2023
- 9- Questions diverses

1- Approbation du Compte Administratif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que M. Bernard CAQUINEAU, premier adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Guillaume MOTARD, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. Bernard CAQUINEAU pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	179 694,07	G	219 146,80
	Section d'investissement	B	162 976,07	H	160 169,93
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	188 911,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	75 049,82 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	417 719,96	= G+H+I+J	568 227,74
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	179 694,07	= G+I+K	408 057,81
	Section d'investissement	= B+D+F	238 025,89	= H+J+L	160 169,93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	417 719,96	= G+H+I+J+K+L	568 227,74

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes ;

Sur quoi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2- Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3- Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Considérant que toutes les opérations sont justifiées,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de fonctionnement de 39 452,73€
- Un déficit d'investissement de 2 806,14€

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice	Excédent	39 452,73€
	Déficit	
Résultat reporté N-1 (002 du CA)	Excédent	188 911,01 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	A1 Excédent	228 363,74 €
	A2 Déficit	

Besoins réels de la section d'investissement		
Résultat d'investissement de l'exercice	Excédent	0,00
	Déficit	2 806,14€
Résultat reporté N-1 (001 du CA)	Excédent	
	Déficit	75 049,82€
Résultat de clôture	Excédent	0,00
	Déficit	77 855,96€
Restes à réaliser dépenses		
Restes à réaliser recettes		
Solde R à R		
Besoin de financement (D 001)	B	77 855,96€
Excédent de financement (R 001)		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	39 452,73€
En couverture du besoin réel de financement (B)	77 855,96€
En dotation complémentaire	0,00
Total 1068	77 855,96€
Excédent reporté	228 363,74€
TOTAL report à nouveau fonctionnement (A1)	150 507,78€
Résultat déficitaire (A2) en report (D002)	0,00

4- Vote du Budget Primitif 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n°82-213, 02.03.1982, art.7),

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2023 pour le vote du budget, Monsieur le Maire, Expose le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif Communal de l'exercice 2023 comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE		II	
		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	367 427,78	216 920,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 150 507,78
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	367 427,78	367 427,78
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	193 561,78	271 417,74
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 77 855,96	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	271 417,74	271 417,74
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	638 845,52	638 845,52

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	99 900,00	0,00	116 400,00	116 400,00	116 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 940,00	0,00	75 510,00	75 510,00	75 510,00
014	Atténuations de produits	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
65	Autres charges de gestion courante	35 800,00	0,00	38 515,00	38 515,00	38 515,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		202 040,00	0,00	230 825,00	230 825,00	230 825,00
66	Charges financières	3 150,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	500,00		500,00	500,00	500,00
022	Dépenses imprévues	12 500,00		12 500,00	12 500,00	12 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		219 190,00	0,00	247 625,00	247 625,00	247 625,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	162 341,01		118 812,78	118 812,78	118 812,78
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	990,00		990,00	990,00	990,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		163 331,01		119 802,78	119 802,78	119 802,78
TOTAL		382 521,01	0,00	367 427,78	367 427,78	367 427,78

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	367 427,78
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 610,00	0,00	520,00	520,00	520,00
73	Impôts et taxes	125 500,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
74	Dotations et participations	60 500,00	0,00	64 900,00	64 900,00	64 900,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Total des recettes de gestion courante		188 610,00	0,00	211 920,00	211 920,00	211 920,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		188 610,00	0,00	211 920,00	211 920,00	211 920,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL		193 610,00	0,00	216 920,00	216 920,00	216 920,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	150 507,78
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	367 427,78
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	235 659,61	0,00	124 582,78	124 582,78	124 582,78
	Total des dépenses d'équipement	235 659,61	0,00	124 582,78	124 582,78	124 582,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 200,00	0,00	19 220,00	19 220,00	19 220,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	29 200,00	0,00	29 220,00	29 220,00	29 220,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	34 759,00	34 759,00	34 759,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	264 859,61	0,00	188 561,78	188 561,78	188 561,78
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
	TOTAL	269 859,61	0,00	193 561,78	193 561,78	193 561,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					77 855,96
--	--	--	--	--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					271 417,74
---	--	--	--	--	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	89 028,60	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	89 028,60	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	17 500,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	75 049,82	0,00	77 855,96	77 855,96	77 855,96
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	92 549,82	0,00	90 855,96	90 855,96	90 855,96
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	34 759,00	34 759,00	34 759,00
	Total des recettes réelles d'investissement	181 578,42	0,00	151 614,96	151 614,96	151 614,96
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	162 341,01		118 812,78	118 812,78	118 812,78
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	990,00		990,00	990,00	990,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	163 331,01		119 802,78	119 802,78	119 802,78

+

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	344 909,43	0,00	271 417,74	271 417,74	271 417,74

=

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					271 417,74
---	--	--	--	--	-------------------

5- Délibération accroissement temporaire d'activité

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des voies communales, fossés et buses de refoulement. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 12 avril 2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 15/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité d'entretien des voies communales, fossés et buses de refoulement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer les missions d'entretien des voies communales, fossés et buses de refoulement, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15/35ème, à compter du 12 avril 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 340, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2023.

6- Délibération clôture régie de recettes

M. DARBON, comptable du SGC de Saint-Maixent a interpellé la commune sur l'existence d'une régie de recette « photocopie et repas du 8 mai ».

Cette régie n'étant plus utilisée, il convient de la clôturer.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer cette régie.

7- AAP Nature et Transition

Jeudi 6 avril 2023 a lieu la restitution de l'inventaire effectué par le GODS et DSNE.

Suite à cet inventaire, des panneaux pourraient être posés long des chemins de randonnées à des endroits spécifiques.

8- Organisation fête de la Saint-Jean

Les habitants de la commune pourront bénéficier du tarif réduit pour le bal organisé par le Nombriil du Monde (6€ au lieu de 8€).

Le repas du midi sera géré par le traiteur *Le Grimoire*, si plus de 50 participants et par le Comité d'Animation si moins de 50 participants.

9- Questions diverses

- La Demande gratuite salle Pougne par Pays de Gâtine et Bocage pays branché pour formation du 27/04/2023 est acceptée.
- Election sénatoriales mi-mandat : le conseil municipal se réunira en séance extraordinaire le 09/06/2023 pour élire les délégués municipaux.

- EPI Eric

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est close à __ heures__.
La prochaine réunion est fixée le _____ à 20h15.